

## ABONNEMENT MENSUEL / HEBDOMADAIRE

### Demande de prise en charge partielle des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre la résidence habituelle et le lieu de travail

Décret 2008-1210 du 20 novembre 2008 – Décret 2010-676 du 21 juin 2010 Circulaire BCRF 1102464C du 22 mars 2011

Visa gestionnaire  
contrôle carte :

914	0039	N° Etablissements : 0311383K/ 0312877J
-----	------	---

### Compléter un formulaire par titre d'abonnement

NOM – Prénom :	GRADE ou FONCTION :
N° INSEE (sécurité sociale)    /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_ / clé :/_/_/	Date de fin du contrat : (si concerné)
Affectation :	

Commune du domicile : Arrêt ou gare de départ :	N° de la carte d'abonnement : (Joindre la copie de la carte d'abonnement)	Coupon de trajet pour la période :  Du ..... Au ..... (joindre l'attestation nominative d'abonnement)
Commune du lieu de travail : Arrêt ou gare d'arrivée :	Abonnement souscrit à compter du :     / __/ __/ ____ /	Montant du remboursement :  ..... / 2 = .....

Certifié exact à ..... Le ..... Signature de l'agent.....

La Direction des Ressources Humaines de Toulouse II Jean Jaurès réalise cette collecte d'information conformément aux finalités prévues par la Norme Simplifiée n°46 « Délibération n°2005-002 du 13 janvier 2005 portant adoption d'une norme destinée à simplifier l'obligation de déclaration des traitements mis en œuvre par les organismes publics et privés pour la gestion de leurs personnels ». Le recueil du NIR (n°INSEE) est requis pour le remboursement de la prise en charge partielle du prix d'abonnement rentrant ainsi en compte dans le calcul automatisé de la paie conformément à la Dispense n°1 « Délibération n°2004-096 du 9 décembre 2014 décidant la dispense de déclaration des traitements de gestion des rémunérations mis en œuvre par l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics et les personnes morales de droit privé gérant un service public ».

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à la Direction des Ressources-Humaines - drh@univ-tlse2.fr

**Document à renvoyer Personnels enseignants UT2J (hors ESPE) : au pôle de gestion des personnels enseignants//Personnels BIATSS UT2J (hors ESPE) : au pôle de gestion des personnels BIATSS//Personnels ESPE : au pôle de gestion des personnels ESPE**